
PLAN D'ACTION

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN

CADRE DE RENOUVEAU POUR LES PÊCHES

SUIVI DU SOMMET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

28 mars 2007

TABLE DES MATIÈRES

SUJET	PAGE
INTRODUCTION	2
PLAN D'ACTION SOMMAIRE	3
1. TABLE RONDE SUR LES PÊCHES	3
2. GROUPES D'ACTION DES INTERVENANTS	3
3. CADRE DE RENOUVEAU POUR LES PÊCHES	5
4. COMITÉ DE COORDINATION FÉDÉRAL-PROVINCIAL	5
5. COMMUNICATIONS	6
CHEMIN CRITIQUE	6
CONCLUSION	7

INTRODUCTION

Plusieurs événements survenus durant la saison de pêche 2006 ont marqué un point tournant pour l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick. La hausse des coûts d'exploitation, l'appréciation du dollar canadien par rapport aux autres devises de nos principaux partenaires commerciaux pour les poissons et fruits de mer, les baisses importantes dans la valeur marchande de grandes espèces comme le crabe des neiges et la crevette, les baisses de valeur et de volume de hareng, ainsi qu'une chute constante du volume de débarquement de homards sont autant de facteurs qui ont contribué à créer de grands enjeux pour les intervenants de l'industrie.

En novembre 2006, le ministre des Pêches a lancé de nombreuses consultations avec l'industrie, dont plusieurs réunions d'intervenants avec les transformateurs et les pêcheurs des trois régions de pêche de la province. Les représentants de l'industrie ont exprimé leur perception des enjeux et des possibilités offertes au secteur. Les principales conclusions de ces consultations sont notamment :

- La nécessité d'une orientation plus axée sur les marchés.
- La nécessité de revoir la surcapacité dans les secteurs de la transformation et de la récolte.
- La nécessité d'une planification des ressources humaines dans les secteurs de la transformation et de la récolte.
- La nécessité d'une plus grande stabilité dans l'accès à la ressource halieutique.

L'industrie a exigé presque unanimement la manifestation d'un plus grand leadership de la part du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick. Les participants ont reconnu la nature fragmentaire du secteur des pêches et des poissons et fruits de mer dans la province, et ils ont demandé au Ministère d'agir comme chef de file pour regrouper l'industrie autour d'un plan collectif susceptible d'améliorer la rentabilité de la pêche.

Après les consultations avec l'industrie, le ministre des Pêches, Rick Doucet, a sollicité la collaboration du ministre de Pêches et Océans Canada, Loyola Hearn, pour accueillir le tout premier Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick les 23 et 24 février 2007, sous le thème « Vision commune - avenir commun ». Le sommet a réuni plus de 100 représentants de l'industrie (pêcheurs, transformateurs, travailleurs d'usine, spécialistes de la commercialisation et représentants d'établissements de recherche et de formation) et des délégués de divers organismes gouvernementaux. Le sommet a permis d'établir une liste précise des enjeux de l'industrie sous les thèmes généraux de Marchés, Transformation et Récolte.

Le sommet a cautionné les propositions du ministre concernant l'élaboration d'un plan d'action comme mesure de suivi. On a également proposé d'incorporer au plan d'action l'établissement de groupes d'action des intervenants axés sur la commercialisation, la transformation, la récolte et la gouvernance dans l'industrie. Le plan d'action prévoit aussi l'établissement d'une table ronde sur les pêches et l'élaboration d'un *Cadre de renouveau pour les pêches*.

Le présent document expose le plan d'action proposé par le Ministère et constitue la première étape de suivi du sommet.

PLAN D'ACTION SOMMAIRE

Le plan d'action proposé comprend cinq éléments distincts :

1. Table ronde sur les pêches
2. Groupes d'action des intervenants
3. Cadre de renouveau pour les pêches
4. Comité de coordination fédéral-provincial
5. Communications

1. TABLE RONDE SUR LES PÊCHES

Il est désormais essentiel d'établir un forum permanent des représentants de l'industrie pour s'assurer que le ministre des Pêches puisse recevoir régulièrement des conseils pratiques de l'industrie. Ce but sera réalisé grâce à la création d'une table ronde permanente sur les pêches présidée par le ministre des Pêches et ayant le mandat de :

- conseiller le ministre des Pêches sur des questions relatives à l'amélioration de l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick;
- conseiller le ministre sur la formulation d'un *Cadre de renouveau pour les pêches*;
- nommer des groupes de travail, au besoin, pour examiner les options offertes et formuler des recommandations sur les enjeux importants qui se présentent le cas échéant.

Le ministre des Pêches nommera les membres de la table ronde en mai 2007. En plus du ministre, la table ronde comprendra 16 à 18 membres, soit sept personnes du secteur de la récolte, sept personnes du secteur de la transformation et jusqu'à quatre autres intervenants du secteur des pêches, ainsi que des membres d'office de Pêches et Océans Canada (MPO) et du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick (MDP). La table ronde se réunira au moins une fois par trimestre.

2. GROUPES D'ACTION DES INTERVENANTS

Les participants et observateurs au Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick étaient presque tous en faveur d'un dialogue constant entre tous les intervenants de l'industrie. Afin de poursuivre le travail commencé au sommet, quatre groupes d'action des intervenants seront créés et formés de représentants de l'industrie et des deux niveaux de gouvernement. Les groupes sont :

- Groupe d'action des intervenants sur la commercialisation.
- Groupe d'action des intervenants sur la transformation.
- Groupe d'action des intervenants sur la récolte.
- Groupe d'action des intervenants sur la gouvernance.

Ces groupes devraient arriver à un consensus pour définir les diverses options et formuler des recommandations concernant les mesures qui peuvent être prises pour traiter les enjeux soulevés au Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des activités dévolues aux groupes d'action :

- 1) Confirmer les défis et dossiers prioritaires identifiés lors du Sommet.
- 2) Déterminer les options offertes à l'industrie et aux gouvernements pour donner suite de façon positive aux objectifs prioritaires déterminés au Sommet des pêches.
- 3) Présenter les options offertes à l'industrie et aux gouvernements pour donner suite de façon positive aux objectifs prioritaires, aux fins de discussion à un atelier réunissant les quatre groupes d'action.
- 4) Élaborer des recommandations aux fins d'examen par l'industrie et les gouvernements.
- 5) Présenter les recommandations lors d'un deuxième atelier réunissant les quatre groupes d'action, aux fins de discussion.
- 6) Présenter des recommandations à l'industrie et aux gouvernements.
- 7) Les membres de chaque groupe d'action seront invités à consulter d'autres intervenants et associations durant leur mandat, le cas échéant.
- 8) Chaque groupe d'action présentera des rapports d'étape mensuels au MPO et au MDP.
- 9) Les groupes d'action peuvent aussi présenter des rapports et des recommandations provisoires qui traitent d'enjeux plus urgents.

Sauf indication contraire, le travail des groupes d'action des intervenants débutera en avril 2007 et se poursuivra jusqu'à novembre 2007. Les réunions de chaque groupe d'action seront présidées et animées par des membres du personnel du MDP, qui établiront aussi les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions.

Le ministre des Pêches nommera les membres des groupes d'action en avril 2007, en consultation avec le MPO. Chaque groupe d'action comprendra environ 10 représentants de l'industrie, des représentants des secteurs de la récolte et de la transformation et d'autres intervenants. Chaque groupe d'action comprendra aussi des représentants du MPO, du MDP et d'autres organismes compétents, le cas échéant. Dans la mesure du possible, des membres permanents d'associations seront intégrés aux groupes d'action.

GRUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA COMMERCIALISATION

Ce groupe d'action traitera de questions relatives aux marchés, en vue d'améliorer la position de la province dans le marché mondial.

Le comité comprendra six représentants du secteur de la transformation, deux personnes engagées dans la commercialisation et deux représentants du secteur de la récolte.

GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA TRANSFORMATION

Ce groupe d'action traitera de questions relatives à la transformation en vue d'accroître la rentabilité du secteur de la transformation.

Le comité comprendra six représentants du secteur de la transformation, deux représentants du secteur de la récolte et au moins une personne représentant les domaines respectifs de la formation et de la recherche-développement.

GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA RÉCOLTE

Ce groupe d'action traitera de questions relatives à la récolte en vue d'accroître la rentabilité du secteur de la récolte.

Ce groupe se subdivisera en deux groupes de travail, un pour la région du Sud-Ouest et l'autre pour les régions du Nord-Est et du Sud-Est.

Chaque groupe de travail comprendra cinq représentants du secteur de la récolte et au moins une personne représentant les domaines respectifs de la transformation, de la formation et de la recherche-développement.

GROUPE D'ACTION DES INTERVENANTS SUR LA GOUVERNANCE

Ce groupe d'action traitera de questions de gouvernance en vue d'établir une bonne structure pour assurer la participation valable et constructive de l'industrie et la rendre plus viable et durable pour tous ses participants.

Le comité comprendra quatre représentants du secteur de la transformation, quatre représentants du secteur de la récolte et au moins une personne représentant les domaines respectifs de la commercialisation, de la formation et de la recherche-développement.

3. CADRE DE RENOUVEAU POUR LES PÊCHES

Le Cadre de renouveau pour les pêches établira une vision à long terme pour la viabilité du secteur des pêches commerciales au Nouveau-Brunswick. Il présentera les buts établis pour promouvoir une industrie durable, ainsi qu'un plan pour indiquer la façon d'atteindre les buts grâce aux efforts conjugués de l'industrie et des gouvernements. Il constituera l'engagement par tous les intervenants de prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'industrie au profit des collectivités côtières et de tous les Néo-Brunswickois.

La formulation de ce cadre devrait être terminée en décembre 2007, après la présentation des rapports finals des groupes d'action des intervenants.

4. COMITÉ DE COORDINATION FÉDÉRAL-PROVINCIAL

Le Comité de coordination fédéral-provincial assurera la coordination intergouvernementale nécessaire durant les travaux des groupes d'action des intervenants. Le sous-ministre des Pêches présidera le comité, qui comprendra également des hauts fonctionnaires du MPO et du MDP.

5. COMMUNICATIONS

Le MDP s'engage à tenir régulièrement l'industrie au courant des progrès réalisés par les groupes d'action des intervenants et dans l'élaboration du *Cadre de renouveau pour les pêches*. L'impulsion pour le renouveau amorcée durant tout le processus de consultation et le Sommet des pêches sera maintenue grâce à un plan de communication structuré. On planifiera des communications périodiques avec l'industrie, et on diffusera des renseignements sur le site Web du MDP. Les éléments suivants feront partie du plan de communication.

1. 23 mars Le plan d'action sera distribué à tous les participants au sommet et à d'autres intervenants de l'industrie, et on leur demandera de transmettre leurs observations ou leurs avis avant le 10 avril.
2. 17 avril La nomination des membres des groupes d'action des intervenants sera annoncée.
3. 17 mai La nomination des membres de la Table ronde sur les pêches sera annoncée.
4. Fin juin Un rapport d'étape général sera transmis à tous les participants au sommet et à d'autres intervenants.
5. Fin juillet Un deuxième rapport d'étape général sera transmis à tous les participants au sommet et à d'autres intervenants.
6. Fin septembre Les rapports des groupes d'action des intervenants présentés au MDP seront publiquement accessibles, et l'on pourra présenter des observations écrites avant le 22 octobre.

CHEMIN CRITIQUE

La séquence et la chronologie des principales activités du processus menant à l'établissement du *Cadre de renouveau pour les pêches* se résument comme suit :

- Nomination des membres des groupes d'action des intervenants (avril).
- Chaque groupe d'action des intervenants se réunit au moins une fois par mois en avril, mai et juin.
- Nomination des membres de la table ronde sur les pêches (mai).
- Rapport d'étape général présenté à l'industrie (fin juin).
- Atelier réunissant les quatre groupes d'action pour discuter des conclusions préliminaires (juillet), après quoi le deuxième rapport d'étape général sera transmis à l'industrie.
- Réunions des groupes d'action des intervenants (août).
- Atelier réunissant les quatre groupes d'action (début septembre).

- Rédaction et présentation au MDP des rapports finals et des recommandations des groupes d'action des intervenants (fin septembre), qui seront publiquement accessibles à l'industrie afin qu'elle transmette des observations avant le 22 octobre.
- Rédaction de l'ébauche finale du *Cadre de renouveau pour les pêches* (fin novembre), afin de le présenter ensuite au gouvernement pour qu'il en fasse l'examen.

CONCLUSION

Une ébauche du *Cadre de renouveau pour les pêches* devrait être présentée au gouvernement au plus tard le 30 novembre 2007 pour qu'il en fasse l'examen. La marche à suivre et le chemin critique pour atteindre ce but sont conçus de façon à maximiser les possibilités d'inclure tous les groupes d'intervenants dans les discussions et les délibérations des groupes d'action des intervenants, et pour recueillir les observations de représentants de l'industrie et d'associations non liées directement aux groupes. Le produit final devrait constituer une approche concertée et collective pour assurer le renouveau du secteur des pêches du Nouveau-Brunswick.